



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:  
RETURN BIDS TO:**  
**Module de réception des soumissions  
de Parcs Canada**  
**Service national de passation de  
marchés**  
**220, 4e Avenue Est, bureau 720**  
**Calgary AB T2G 4X3**  
**N° de fax: (866)246-6893**

**MODIFICATION/  
AMENDMENT 002**

**Soumission aux: l'Agence Parcs  
Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Tender To: Parcs Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Commentaries - Comments

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur  
Vendor/Firm Name and Address

**Bureau de distribution - Issuing Office**

**Agence Parcs Canada**  
**Module de réception des soumissions  
de Parcs Canada**  
**Service national de passation de  
marchés**  
**220, 4e Avenue Est, bureau 720**  
**Calgary AB T2G 4X3**

<b>Sujet – Title:</b> Réparation du mur extérieur du bâtiment des services de maintenance – Parc national Jasper		
<b>No. de l'invitation - Sollicitation No.:</b> 5P420-18-0331/A	<b>Date:</b> 26 septembre 2018	
<b>No de reference de SEAG - GETS Reference No.</b> PW-18-00842309	<b>N° de la modif. - Amendment No.</b> 002	
<b>L'invitation prend fin</b>		
<b>À - at</b> 02:00 PM	<b>le - on</b> 02 octobre 2018	<b>Fuseau horaire - Time Zone</b> HAR - MDT
<b>F.A.B. - F.O.B.</b> Usine- Plant: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Autre- Other: <input type="checkbox"/>		
<b>Adresser toute demande de renseignements à : - Address Inquiries to:</b> Kirsten Sage      Kirsten.sage@pc.gc.ca		
<b>No de telephone - Telephone No.</b> (403) 292-4738	<b>No de FAX - Fax No.</b> (866) 246-6893	
<b>Destinations des biens, services et construction: Destination of Goods, Services, and Construction:</b>  See Herein – Voir ici		

**À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE -**

<b>Raison sociale et adresse du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Adresse - Address</b>	
<b>Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b>	
<b>Titre - Title</b>	
<b>N° de telephone - Telephone No.:</b> _____	
<b>N° de télécopieur - Facsimile No.:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification 002

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite optionnelle des lieux.

### A) PRÉSENCES À LA VISITE DES LIEUX

Vendeur	Nom du représentant
Oskar Construction Ltd.	Eliza Pietrasill
Oskar Construction Ltd.	Oskar Pietrasill
Saw Construction	Scott Wilson
Saw Construction	Toby Gifford
Jasper Concrete	Steven Colborgh

### B) QUESTIONS ET RÉPONSES

**Q1** : Quel est le calendrier du projet?

**R1** : Les travaux devraient commencer dès que possible après l'attribution du marché et être terminés également dès que possible. Dépendamment des conditions atmosphériques/de la neige sur le sol, le nettoyage du chantier pourrait se poursuivre pendant le printemps 2019.

**Q2** : Quelle sera l'ampleur du déneigement nécessaire?

**R2** : Parcs Canada estime que le déneigement autour du bâtiment des services de maintenance s'étendra environ de la fin novembre au début avril, et aura lieu en moyenne sept (7) fois pendant la saison. Au-delà de ce chiffre, il incombera à l'entrepreneur d'effectuer le déneigement.

**Q3** : Y a-t-il de la vermiculite dans les bâtiments?

**R3** : Les deux bâtiments ont fait l'objet d'une évaluation des matières dangereuses; le rapport de cette évaluation est joint aux spécifications de la soumission. On le trouvera à la fin du document pdf affiché.

**Q4** : Peut-on obtenir les plans originaux des bâtiments?

**R4** : Les plans suivants des bâtiments (11 feuilles en tout) sont joints au présent addenda pour référence :

- Page de couverture NWJ 71/R4, 0 de 82
- Plan principal d'ensemble des bâtiments NWJ 71 / R4, 15 de 82
- Plans – Entrepôt centraux et locaux techniques NWJ 71 / R4, 16 de 82
- Plans – Installations des gardes de parc pour les ateliers spécialisés et détails divers NWJ 71 / R4, 17 de 82
- Plans – Secteur de l'équipement et du bureau de services, et détails divers NWJ71/R4, 18 de 82
- Élévations NWJ 71/R4, 21 de 82
- Élévations et détails des fenêtres NWJ 71/R4, 22 de 82
- Parties des murs NWJ 71/R4, 23 de 82
- Parties des murs et détails divers NWJ 71/R4, 24 de 82
- Parties des murs des bureaux et détails NWJ 71/R4, 25 de 82
- Plan du toit, de la menuiserie et détails divers NWJ 71/R4, 27 de 82

**Q5** : Faudra-t-il chauffer les bâtiments et utiliser des palissades?

**R5** : Dépendamment des conditions atmosphériques pendant les travaux, il pourrait être nécessaire de chauffer les bâtiments et d'utiliser des palissades. Il incombe à l'entrepreneur de protéger la structure du bâtiment du gel et de l'humidité une fois qu'elle y sera exposée.

L'entrepreneur doit aussi appliquer tous les produits conformément aux instructions du fabricant, y compris en respectant toutes les limites relatives aux températures minimales. Sinon, l'entrepreneur peut proposer des produits de substitution qui devront être approuvés par l'expert-conseil.

### **C) CLARIFICATIONS**

- 1.1 Les documents de soumission comprennent un plan de sécurité en cas d'incendie; l'entrepreneur retenu devra remplir le plan et le présenter dans les cinq jours suivants l'attribution du marché. Cela fait aussi partie des exigences du permis d'aménagement.
- 1.2 Il faut assumer que tous les câbles de communication reliés aux antennes font partie des services d'urgence; ils doivent demeurer constamment opérationnels pendant les travaux.
- 1.3 Il pourrait être nécessaire de faire diverses réparations de blocs en plus de celles indiquées sur les plans. Il y aura ultérieurement une évaluation du site pour indiquer les petits travaux supplémentaires. Les travaux recensés seront signalés au moyen du NCF et par autorisation de modification.
- 1.4 Tous les accessoires extérieurs, les conduits, les chemins de câble, etc. déplacés pendant les travaux devront être remis en place. Il incombe à l'entrepreneur de remplacer par des articles comparables tout ce qui aura été endommagé pendant les travaux. Il faut consulter Parcs Canada pour tout débranchement temporaire de câbles pendant les travaux.
- 1.5 Les deux luminaires qui se trouvent sur le mur extérieur du bâtiment principal doivent être enlevés et remplacés par des luminaires « ciel étoilé ». Tout luminaire endommagé pendant les travaux ou devant être remplacé pour une autre raison devra l'être par un luminaire « ciel étoilé ».
- 1.6 Il a deux canalisations verticales sur la façade nord du bâtiment principal (entre les lignes de quadrillage A et J sur les plans). Ces canalisations ne servent plus et on peut les enlever. Si elles sont enlevées, leur orifice doit être convenablement recouvert.
- 1.7 La couleur du revêtement métallique doit correspondre à celle du revêtement déjà en place dans la partie ajoutée en 1998. Il faudra fournir un échantillon de couleur à Parcs Canada à des fins d'approbation.
- 1.8 Il y a deux portes de garage situées sur la façade nord du bâtiment principal, entre les lignes de quadrillage J et L3; elles servent pour les services de lutte contre les incendies. L'une des portes doit toujours être dégagée et on doit pouvoir l'ouvrir. Il faut qu'un passage suffisamment large pour un véhicule soit constamment dégagé et allant de l'une des portes jusqu'à l'ouverture dans la clôture.
- 1.9 La connexion à la génératrice de secours qui se trouve sur le côté est de l'aile d'entreposage frigorifique doit rester branchée. Elle pourrait être débranchée temporairement à condition que Parcs Canada ait donné l'autorisation et que l'entrepreneur soit sur place pendant toute la durée du débranchement. Par ailleurs, en cas de panne d'électricité pendant que la génératrice est débranchée, l'entrepreneur dispose d'au maximum 15 minutes pour rebrancher cette dernière.
- 1.10 La toiture et le parapet sont présentement couverts par une garantie de 15 ans fournie par l'Alberta Roofing Contracting Association (ARCA). La garantie est dans sa troisième année. Pour ne pas l'invalider, tous les travaux effectués sur la toiture, y compris le parapet, doivent l'être par un couvreur de l'ARCA et être inspectés par un inspecteur de toiture de l'ARCA.

## D) MODIFICATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### 1. LE PLANS

Les plans suivants sont joints dans *DSP2*

- Page de couverture NWJ 71/R4, 0 de 82
- Plan principal d'ensemble des bâtiments NWJ 71 / R4, 15 de 82
- Plans – Entrepôt centraux et locaux techniques NWJ 71 / R4, 16 de 82
- Plans – Installations des gardes de parc pour les ateliers spécialisés et détails divers NWJ 71 / R4, 17 de 82
- Plans – Secteur de l'équipement et du bureau de services, et détails divers NWJ71/R4, 18 de 82
- Élévations NWJ 71/R4, 21 de 82
- Élévations et détails des fenêtres NWJ 71/R4, 22 de 82
- Parties des murs NWJ 71/R4, 23 de 82
- Parties des murs et détails divers NWJ 71/R4, 24 de 82
- Parties des murs des bureaux et détails NWJ 71/R4, 25 de 82
- Plan du toit, de la menuiserie et détails divers NWJ 71/R4, 27 de 82

### 2. PORTÉE DES TRAVAUX

- 2.1 Il faudra enlever des arbres sur le côté est de l'entrepôt frigorifique. Cela est indiqué dans *DSP – 02 Drawings - 0227559 Issue for Tender 2018 08 22*. L'entrepreneur doit remplir le formulaire d'abattage d'arbres et le présenter dans les cinq jours suivant l'attribution du marché, afin d'obtenir le permis d'aménagement. Parcs Canada remplira la partie du formulaire concernant les renseignements sur le propriétaire. On estime qu'il faudra abattre 30 arbres adultes. Les souches ne devront pas dépasser de plus de 100 mm du sol. L'entrepreneur devra remettre en état l'aménagement paysager et le gazon aux endroits où ils auront été endommagés par l'équipement ou les véhicules utilisés pour abattre les arbres ou pendant les travaux. S'il est nécessaire d'ensemencer pour remettre le site en état, il faudra choisir le mélange de semences dans la liste pré-approuvée ci-jointe.
- 2.2 Le remplacement des fenêtres ne fait pas partie de la portée du présent projet. Il y a plusieurs références à des options pour le remplacement des fenêtres dans les documents de soumission et les plans. Il ne faut pas tenir compte de ces références; elles seront retirées à l'occasion des prochaines révisions des documents, y compris les sections 08 44 13 et 08 80 50 des spécifications.

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**